

### 5.3 LA POLITIQUE SOCIALE

Les pressions intenses de la concurrence internationale ne suscitent jamais autant de craintes que lorsqu'elles menacent les structures de la politique sociale — la santé et la sécurité des travailleurs, les régimes d'assurance-chômage, les régimes de redistribution du revenu aux personnes âgées, aux jeunes et aux infirmes, les régimes d'assurance-maladie et, au Canada, les mécanismes visant à atténuer les disparités régionales.

Peu importe l'état de santé des économies nationales, certains craignent que les investissements, les industries et les emplois fuient vers des paradis où les coûts de production sont les plus faibles, engendrant une nouvelle forme de politique d'égoïsme sacré. De telles préoccupations ont renouvelé l'intérêt à l'égard d'ententes internationales qui permettraient de résister à ce genre de prédation en créant des normes internationales.

Cela n'est pas sans rappeler les intentions de la charte de la Havane de 1948 portant création d'une Organisation internationale du commerce<sup>126</sup>. Le plein emploi et des conditions de travail améliorées et uniformes occupaient une place centrale dans les plans de cette époque. Cependant, l'OIC a été remplacée par le GATT, organisme commercial beaucoup moins ambitieux qui a pour but de faciliter la réduction des tarifs, aucune mesure n'ayant toutefois été prévue pour empêcher la concurrence impitoyable ou faire face à de nouvelles formes d'agissements anti-concurrentiels et à d'autres pratiques qui introduisent des distorsions dans les échanges.

#### 5.3.1 Charte sociale européenne

Le Conseil de l'Europe reconnaît, dans la Charte sociale qui fait partie de sa constitution, la nécessité de concilier les différences nationales par des ententes multilatérales et la volonté de répondre aux besoins sociaux.

La Charte définit les droits minimaux des travailleurs et engage les gouvernements signataires à améliorer et à harmoniser à la hausse leurs normes sociales et leurs codes du travail, afin de les rapprocher des normes les plus élevées qui existent plutôt que de les laisser baisser au gré des forces du marché.

Maintenant que la Communauté européenne progresse dans la réalisation de son marché intérieur, et que certains pays réclament que la Charte soit appliquée au sein du marché unique, la question se pose à nouveau. Malgré que la Grande-Bretagne ait résisté jusqu'à présent à ce que M<sup>me</sup> Thatcher qualifie de «socialisme par des moyens détournés», on cherche à dégager un consensus sur la portée de la nouvelle charte sociale, sur le rôle des diverses institutions européennes dans son application et son administration et sur le rôle des gouvernements nationaux dans l'établissement de futures normes. Un groupe de travail créé

---

<sup>126</sup> L'OIC, le FMI et la BIRD (Banque mondiale) devaient ensemble garantir le plan international de reconstruction de l'après-guerre. L'OIC n'a jamais vu le jour parce que les États-Unis ont refusé de ratifier le traité à cause, surtout, de ses aspects sociaux, et parce que les grands pays commerçants ont décidé de créer le GATT comme organisme «provisoire».